

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.078

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 23 mai, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 mai 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 mai 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE RÉHABILITATION DES LOCAUX DU CENTRE AUDIOVISUEL DE ROYAN POUR L'ÉTUDE DES LANGUES (CAREL) -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME POUR DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES LIÉS A L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE AUDIOVISUEL DES SALLES DE COURS INTERACTIVES

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n°18.152 en date du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux des 1^{ère} et 2^{ème} tranches dans le cadre de la réhabilitation et la rénovation des locaux du CAREL estimés à 550.000 € HT.

Le CAREL (Institut d'excellence de Formation des Langues) dispense un enseignement supérieur national et international pour l'apprentissage des langues, et notamment le français pour les étrangers (diplôme DELF...) désirant s'installer en France (professions libérales et autres), pour les migrants, etc.

L'équipement informatique audiovisuel (matériel pédagogique) nécessaire pour cet enseignement supérieur, installé dans l'ensemble des salles de cours interactives, et les travaux connexes s'élèvent à 218.000 € HT.

Le coût global de l'opération s'élève donc à 768.000 € HT (550.000 € + 218.000 €).

L'opération des travaux de réhabilitation et de rénovation des locaux et d'acquisition d'équipements technologiques et numériques se répartit en deux phases distinctes :

- Première partie : Les travaux liés aux équipements technologiques et numériques des locaux ainsi que les travaux rendus nécessaires dans les salles de classe pour permettre l'installation de ces équipements, pour un montant de 717.314,11 €.
- Deuxième partie : Les travaux liés à la rénovation des locaux : réhabilitation des blocs sanitaires et réfection partielle d'étanchéité du toit terrasse, pour un montant de 50.685,89 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à solliciter les subventions au taux maximum pour financer la globalité du projet :

Région Nouvelle Aquitaine	indéterminé
Département de la Charente-Maritime	indéterminé
Montant de l'opération (subventionnable)	768.000 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation, de rénovation des locaux du CAREL et l'acquisition d'équipements technologiques et numériques destinés à l'enseignement supérieur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver l'ensemble des travaux de réhabilitation et de rénovation des locaux du CAREL, ainsi que l'acquisition d'équipements technologiques et numériques destinés à l'enseignement supérieur, portés de 550.000€ HT à 768.000 € HT (soit 921.600,00€ TTC) et pour laquelle la commune :

- Sollicite l'aide financière du Département de la Charente Maritime, de la Région Nouvelle-Aquitaine, au taux le plus élevé pour la réalisation des travaux,

- s'engage à financer la totalité de l'opération, et à inscrire le complément de crédit de 218.000 € HT au budget communal,
- indique que le calendrier des travaux est le suivant : les travaux seront exécutés en 2019 et 2020,

Et,

- atteste que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- précise qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 mai 2019
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

